



copiur 2.03

www.copiur.admin.ch

Septembre 2003

Ardita Driza Maurer
Collaboratrice
scientifique
Copiur



Editorial

En janvier 1997, le Conseil fédéral, en prenant acte de l'étude d'une conception fédérale de la diffusion et de la consultation du droit par voie informatique, décidait que le Recueil systématique du droit fédéral (RS) devait être, le plus tôt possible, rendu accessible sur Internet. Copiur commençait son activité comme service de coordination en 1998, une date considérée maintenant comme l'âge de pierre de la publication électronique des données juridiques. A la même époque avait lieu, à titre d'essai, le transfert échelonné du RS sur Internet.

Aujourd'hui, seulement cinq années plus tard, il semble naturel que la Confédération et tous les cantons offrent au grand public la possibilité d'accéder aux recueils de lois sur Internet. En conclusion, on peut retenir que les utilisateurs ont actuellement accès à une offre électronique vraiment abondante. Notre service contribuera aussi à l'avenir au travail de coordination entre la Confédération, d'autres organismes publics et l'économie privée dans le but d'harmoniser cette offre et d'en simplifier l'accès.

En tant que collaboratrice chargée de la publication de ce bulletin, je veillerai à ce que Copiur continue à vous informer régulièrement des nouveautés dans le secteur de la publication électronique de données juridiques.

Recueil du droit relatif aux accords bilatéraux

Avec l'entrée en vigueur des accords sectoriels entre la Suisse et la Communauté européenne, le 1er juin 2002, toute une série de textes du droit communautaire sont devenus applicables en Suisse.

La recherche d'un texte du droit communautaire présente cependant quelques particularités auxquelles il faut s'habituer. La CE ne dispose ni d'un recueil comparable au recueil systématique du droit fédéral, ni même de textes de loi consolidés. Pour obtenir la version actuelle d'un acte législatif, il faut partir de l'acte de base (le premier qui traite d'un domaine de réglementation donné) et y rajouter, comme pour une sorte de patchwork, les modifications qui y ont été apportées ultérieurement.

Un registre est actuellement en préparation, qui contiendra tous les textes du droit communautaire qui doivent être observés en Suisse depuis l'entrée en vigueur des accords sectoriels. Se conformant à la méthodologie du droit communautaire, ce recueil suisse ne contiendra pas de textes consolidés mais se contentera d'énumérer, sous l'acte de base, les modifications pertinentes pour la Suisse.

Le registre présentera les textes du droit communautaire applicables en Suisse avec leur titre, leur référence dans le journal officiel de l'Union européenne, la date de leur entrée en vigueur et d'autres indications utiles. Dans sa version électronique, le registre intégrera des liens vers le site d'EUR-Lex (portail électronique d'accès au droit de l'UE), qui permettront de consulter le texte intégral de l'acte législatif recherché.

Le registre ne contiendra que des textes de la CE qui sont cités dans les accords sectoriels. N'y figureront pas les textes d'autres organisations internationales, les modifications apportées aux textes du droit communautaire par les accords sectoriels pour les relations entre la Suisse et la CE, ainsi que les textes du droit suisse (fédéral et cantonal) ayant un rapport

avec les accords sectoriels. L'utilisateur du registre devra également consulter ces sources. Pour lui faciliter la tâche, la version électronique du registre proposera des liens permettant d'accéder aux textes des accords sectoriels, au recueil officiel des lois fédérales, au recueil systématique du droit fédéral et à d'autres informations.



La recherche est également difficile du fait que le droit communautaire applicable en Suisse peut diverger du droit applicable au sein de la communauté elle-même. Les accords sectoriels étant des textes statiques, les actes législatifs du droit communautaire ne s'appliquent en Suisse que tels qu'ils sont cités dans les accords sectoriels. La Suisse ne reprend pas automatiquement les modifications ou les abrogations décidées par la CE concernant des actes législatifs communautaires mentionnés dans les accords sectoriels. Sur ce point, dans la plupart des cas, la décision revient au comité mixte compétent pour l'accord en question. Le nouvel acte de base ou l'acte de modification ne sera appliqué en Suisse que lorsque ce comité – dans lequel la Suisse et la CE disposent d'une voix chacune – aura rendu une décision unanime en ce sens. Seul un registre suisse, indépendant de la CE, peut satisfaire à ces exigences.

Ce registre sera publié sur le site Intranet de la Confédération dès le premier septembre prochain. Après une période d'essai, le registre sera disponible sur Internet à partir du premier octobre 2003 et pourra être consulté dans les trois langues (allemand, français, italien).

Adresse Internet: <http://www.admin.ch/ch/f/eur/>

Corinne Schaerer
Collaboratrice scientifique
Bureau de l'intégration DFAE/DFE

www.copiur.admin.ch – Mise à jour du Répertoire

Copiur a récemment entrepris un travail de réflexion sur la mise à jour et la réorganisation du Répertoire des publications électroniques de données juridiques.

La mise à jour des liens existants est maintenant terminée. Nous avons tenu compte de toutes les annonces de nouveaux sites que les utilisateurs nous ont fait parvenir à ce jour. Dans un deuxième temps, nous procéderons à la réorganisation et à l'amélioration de la structure du répertoire. Ce travail demandera plus de réflexion, étant donné sa complexité et la nécessité de tenir compte de différents projets en cours dans le domaine de la publication électronique de données juridiques.

Les besoins et les attentes des utilisateurs devraient aussi nous guider dans ce travail de réorganisation. Pour cela nous vous invitons à nous transmettre votre avis en remplissant le questionnaire que vous trouverez sur notre site.

Adresse Internet:

<http://www.copiur.admin.ch/questionnaire.html>

Les législations communales sur Internet

Il existe en Suisse quelques portails regroupant les sites Web de toutes les communes d'un canton, tel que le site officiel des communes genevoises ou le portail regroupant les communes zurichoises.

La plupart des sites officiels des cantons proposent une liste de leurs communes avec, pour chacune, une fiche signalétique et un lien vers son site Internet. A titre d'exemple on peut mentionner les sites des cantons de Lucerne, de Neuchâtel, du Tessin, ou bien encore le site de l'Union des communes vaudoises. Selon ce même principe, le site www.gov.ch publie un index alphabétique des communes suisses avec, pour chacune, quelques informations générales. Enfin, grâce au portail www.ch.ch, il est possible d'accéder directement à des informations sur les communes classées selon les différents thèmes traités par ce site.

Les pages Web des communes servent souvent de fenêtre pour la promotion économique et touristique. Elles contiennent en outre d'importantes informations pratiques. Certaines grandes communes, telles que les villes de Bâle, Berne, La Chaux-de-Fonds, Lausanne ou Renens publient aussi leur législation sur le Web. Actuellement, une partie des actes normatifs communaux peuvent être consultés gratuitement sur Internet. Pour d'autres, le titre, le prix et les possibilités de distribution sont indiqués. Les citoyens peuvent parfois commander ces textes online.

Vous trouverez dans le répertoire Copiur des liens vers les législations communales publiées sur le Web ainsi qu'un sommaire des portails regroupant les sites communaux.

Adresse Internet: <http://www.copiur.admin.ch>

www.swisslex.ch – la JurlInfothèque a atteint sa maturité

Cinq ans après son redémarrage, Swisslex a atteint les objectifs fixés et est devenue la plus grande bibliothèque commerciale en ligne pour les juristes en Suisse.

L'offre très complète de Swisslex devrait inciter les derniers réfractaires à se procurer un accès à cette banque de données. Un résultat financier excellent assure, par ailleurs, son développement sur le long terme. Actuellement, les chiffres relatifs à Swisslex sont les suivants:

- 35 revues et périodiques disponibles en ligne et en texte intégral, faisant l'objet d'une mise à jour continue;
- les arrêts des Cours fédérales et des juridictions de 22 cantons;
- des textes de doctrine couvrant 13 domaines du droit;
- 450'000 documents juridiques consultables;
- 6'600 utilisateurs payants et 6'500 étudiants qui accèdent à la banque de données, soit une pénétration du marché dépassant les 60%;
- environ 40'000 transactions de recherche exécutées mensuellement, auxquelles s'ajoute l'ouverture d'environ 60'000 documents.



Le chemin parcouru jusqu'ici ne l'a pas été sans encombre: si Swisslex a pu se développer, c'est avant tout grâce au soutien des grandes études, des tribunaux et des administrations qui ont reconnu très tôt l'intérêt à long terme d'une source d'information accessible par Internet. Ces partenaires ont réalisé que Swisslex, loin de représenter des charges supplémentaires, a permis au contraire une amélioration décisive du rendement et de la productivité. Au cours des 12 derniers mois, les moyennes et petites études ont, à leur tour, rejoint Swisslex, qui leur sert simultanément d'instrument de recherche et de bibliothèque de substitution.

En plus de clients visionnaires, c'est aussi l'engagement de Schulthess Médias Juridiques en tant que fournisseur principal de contenu, celui d'une grande étude à Genève et celui de Thomson, exploitant d'une banque de données américaine et partenaire technologique de Swisslex, qui ont été décisifs. Sous le nom de Westlaw, Thomson a, depuis lors, mis sur pied des bibliothèques juridiques en ligne en Angleterre, en Espagne, en Allemagne et en Scandinavie.

Les législations cantonales sur Internet

Nous avons régulièrement annoncé dans ce bulletin les nouveautés en matière de publication sur Internet du droit cantonal. Tous les cantons suisses présentent actuellement leur législation sur la Toile.

On trouve sur les sites officiels les recueils systématiques des 26 législations cantonales. La majorité des cantons proposent aussi leurs publications chronologiques sur le Web (en particulier le journal officiel, mais aussi le recueil officiel). Il est clair, cependant, que ces collections électroniques n'ont pas de force obligatoire.

Comme nous le disions dans Copiur 1.02, en matière de législation, «chaque canton a sa propre systématique, et presque chaque canton utilise un autre système d'exploitation et de recherche informatique». Quelles sont néanmoins les caractéristiques communes de ces publications et les tendances que l'on peut observer?

Formats

Les formats les plus utilisés pour la version électronique des actes normatifs cantonaux sont le format PDF et le format HTML. Le répertoire jurassien offre, pour chaque document, une version HTML ainsi qu'une version PDF, plus facile à imprimer. Le répertoire zurichois offre ces deux versions pour une partie seulement de ses documents. Le canton de Fribourg utilise une banque de données (BDLF) qui constitue l'équivalent électronique du Recueil Systématique Fribourgeois, lequel est publié uniquement en tant qu'imprimé. La BDLF contient tous les actes en vigueur à une date déterminée, au format WORD 7. Depuis 2002, les textes du Recueil Officiel Fribourgeois sont aussi disponibles sur Internet, en format PDF, dans la mesure du possible le jour de parution de la version imprimée.

Systématique

Une partie des cantons (ZH, BE, OW, FR, SO, SH, AR, AI, AG, TG, VS, NE, JU) publient leur collection systématique de législation en suivant plus ou moins la table des matières de l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg, ou du Recueil systématique du droit fédéral. Les autres cantons (LU, UR, SZ, NW, GL, ZG, BS, BL, SG, GR, TI, VD, GE) utilisent des systématiques différentes. Mais la tendance générale est à l'harmonisation. Ainsi, dans le cadre de la réédition de son Recueil systématique actuellement en cours, le canton de Vaud a décidé d'adopter l'ordre des matières établi par l'Institut du Fédéralisme.

La plupart des cantons utilisent le numéro de référence de l'acte législatif au recueil systématique pour nommer le fichier contenant l'acte. Une telle classification, si elle est suivie de façon conséquente, facilite la recherche de documents.

Adresse Internet: <http://www.copiur.admin.ch>

Coupon

Je désire recevoir régulièrement et gratuitement

«www.copiur.admin.ch»

en français

en allemand

en italien

Remarques:

VEUILLEZ ECRIRE EN MAJUSCULES

Entreprise: _____

M./Mme: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

NPA Ville: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____

A retourner à
l'Office fédéral de la justice, Copiur, Taubenstrasse 16, 3003 Berne
Fax 031 322 37 46

Impressum

«www.copiur.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.
Il paraît au moins 2 fois par an.

Office fédéral de la Justice
Service de coordination des publications électroniques
de données juridiques (Copiur)
Taubenstrasse 16, 3003 Berne
Fax 031 322 37 46

Ardita.DrizaMaurer@bj.admin.ch
031 323 51 59
UrsPaul.Holenstein@bj.admin.ch
031 323 53 36
Caterina.Castelli@bj.admin.ch
031 323 52 88

Les articles de ce bulletin ne sont pas des avis officiels. Ils n'engagent que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par Copiur.

Traduction: Swisslex, Copiur et Service linguistique de l'Office fédéral de la justice

ISSN: 1424-7011

Swisslex devenant incontournable, son management a franchi un nouveau pas l'année dernière en lançant dans le courant de l'été, en collaboration avec Schulthess, différents services, gratuits pour la plupart, via un nouveau portail d'accès:

- **BF online** – où tout ce qui touche à la régulation et l'autorégulation dans le domaine du droit bancaire et des marchés des capitaux est actualisé en permanence par les éditeurs;
- **zsis** – la revue de droit fiscal suisse et international, qui fournit un aperçu mensuel des derniers développements en matière fiscale et publie des contributions sur tous les thèmes d'actualité ainsi que des articles techniques;
- **HILL** (Health Insurance Liability Law) reflète les événements juridiques, politiques et économiques de la branche de l'assurance et de la santé, grâce à une équipe rédactionnelle particulièrement compétente;
- **«relevant»** procure de courtes analyses sur des sujets brûlants du droit et de la politique, classées par domaines du droit; cette publication est en outre enrichie par les contributions de la «NZZ» et du quotidien «Le Temps»;
- des **newsletters gratuites** sont envoyées, pour chacun des services ci-dessus, dès que de nouvelles informations sont disponibles;
- **Jursearch** offre un moteur de recherche efficace dans une collection de liens juridiques soigneusement choisis, en complément de la recherche dans la **JurInfothèque**;
- **JurJobs** est une bourse aux emplois et **JurBooks** facilite le choix et la commande d'ouvrages juridiques.

Cette offre reste pendant quelques mois sur une plate-forme qui s'enrichit constamment dans le but de présenter bientôt aux utilisateurs toute l'actualité juridique. Au bout d'environ deux mois, ces informations sont transférées aux archives, c'est-à-dire à la JurInfothèque, où elles restent disponibles pour la recherche. Ces archives vont aussi connaître certaines innovations d'ici fin 2003:

- la présentation de **l'interface** sera **simplifiée** en tenant compte de l'expérience acquise et des commentaires des utilisateurs;
- l'ensemble du **droit de l'UE** va être proposé à partir de l'automne (soit les décisions de la CJCE, toute la législation, y compris la législation en préparation, c.-à-d. le Journal officiel de l'Union européenne, parties C et L);
- une collection de toutes les **thèses juridiques** en texte intégral va être développée sur le long terme en collaboration avec les facultés de droit;
- une **base de données bibliographiques**, élaborée à partir du catalogue de tous les ouvrages juridiques et des données de Swisslex, sera proposée prochainement;
- **l'offre en droit fiscal** s'est étoffée considérablement, à tel point qu'un paquet spécial de droit fiscal sera proposé aux fiduciaires à partir de l'hiver 2003/2004.

Tous ceux qui n'auraient pas encore eu connaissance de l'offre et du développement de Swisslex peuvent à tout moment s'inscrire pour un essai gratuit de la JurInfothèque ou pour recevoir les Newsletters, gratuites également, qui sont les «push media» des revues juridiques en ligne.

Adresse Internet: <http://www.swisslex.ch>

Urs Thüring
Directeur de Swisslex SA